



**FICHE DE MODIFICATION D'HORAIRE
CSDM
Service de garde**

École : **MARC-FAVREAU**

Année scolaire : -

IDENTIFICATION

Nom de l'enfant		Prénom					
	Maternelle 5 ans	1	2	3	4	5	6
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Demande faite en date du :					Année	Mois	Jour

Trois (3) modifications peuvent être apportées à votre dossier pour l'année en cours.

HORAIRE MODIFIÉ

(Mettre un pour ***chacune*** des périodes de fréquentation utilisées)

Type d'horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
Bloc du matin						
Bloc du midi						
Bloc du soir						
En cas de retrait de l'enfant du service de garde, vous devez donner un préavis de 10 jours ouvrables. De frais équivalents à une fréquentation de dix jours lui seront facturés dans le cas contraire.						
En cas d'ajout d'un service, un préavis de 5 jours ouvrables est demandé.						
Date du <u>début</u> de la modification				Année	Mois	Jour
SIGNATURE DU PARENT :						

À COMPLÉTER PAR L'ADMINISTRATION

MODIFICATIONS

1
2
3

Signature de la technicienne :